

Menton, le 27.3.19

Objet : Observations sur la première révision du Programme Local d'Urbanisme de Menton

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des questions urbaines et d'aménagement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les observations de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française sur la première modification du PLU de votre commune.

Cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU. Elle vise à en faciliter l'application. Les principales modifications sont les suivantes : adaptation du plan de masse d'un secteur afin de mieux intégrer la reconstruction d'une ruine, précisions lexicales, modulation des règles d'implantation, suppression de règles concernant la profondeur maximale des sous-sols des constructions. De ce dernier point dépend la construction du parking du pôle multimodal de Menton portée par la CARF.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la CARF n'émet aucune observation négative sur la modification du PLU de la commune de Menton.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur Général Adjoint



François LEFEBVRE

Monsieur Jean-Claude GUIBAL
Maire de Menton
Hôtel de Ville
06500 MENTON



Georges MARTINE
Commissaire Enquêteur

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 avenue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr